

Mail reçu au RAM, le 23/04/2020 de Mme RODIER, Cheffe de service adjointe à la MDS de Tournan :

Bonjour à toutes,
j'espère que tout va bien pour vous et vos proches !

Je reviens vers vous concernant la levée du confinement et la reprise d'activité à la fois des parents et des assistantes maternelles. En effet, plusieurs d'entre vous nous ont sollicitées pour avoir des conseils sur le retour des enfants au domicile des assistantes maternelles car nombreuses sont celles qui n'ont pas accueilli durant la période du confinement.

Je vous livre nos conseils pour la reprise que vous pouvez donner aux assistantes maternelles et aux parents qui vous sollicitent.

Concernant l'adaptation, je pense qu'il faut absolument la faire si l'enfant débute l'accueil chez l'assmat. Elle est à revoir au cas par cas quand l'enfant connaît bien l'assmat : c'est un échange qui doit se faire au téléphone avec les parents et l'assmat pour organiser le retour de l'enfant progressivement à son domicile.

Concernant la présence des parents au domicile des assistantes maternelles (nous avons pas mal d'appel dans ce sens depuis l'annonce du déconfinement pour le 11/05), voici ce que je propose :

- Maintenir la distanciation sociale +++ avec les parents, pour se faire :
 - Accueillir le parent à l'extérieur quand il fait beau et si l'assmat a un jardin pour accueillir l'enfant et le remettre à la famille le soir. Un seul parent amène l'enfant et vient le chercher et sans les autres enfants de la fratrie. Le parent porte un masque.
 - En cas de mauvais temps, ou si l'assmat est en appartement, le parent se déchausse sur le palier et reste dans l'entrée de l'appartement. Il porte un masque.
 - Organiser les accueils du matin et les retours du soir de façon à ce que les familles ne se croisent pas chez l'assistante maternelle ; Si mêmes horaires, une seule famille (1 seul parent) rentre chez l'assmat et l'autre famille patiente dehors.
 - Prévoir un flacon de solution hydroalcoolique dans l'entrée à disposition des parents et leur demander de s'en mettre sur les mains en rentrant dans l'appartement. Les parents peuvent également en avoir dans leur poche ou leur sac et s'en mettre sur les mains en rentrant.
- Concernant la nourriture des enfants, il serait préférable que les familles n'apportent pas la nourriture et que ce soit l'assistante maternelle qui confectionne les repas afin de minimiser les risques de contamination et les manipulations.
- Durant tout le temps d'accueil des enfants, les assistantes maternelles sont respectueuses des « gestes barrière » (autant que faire se peut avec des tout-petits) c-à-d :
 - Lavage des mains très fréquents tout au long de la journée soit au lavabo quand l'enfant peut le faire, soit avec un petite bassine et du savon sous forme de jeux soit au gant de toilette
 - Lavage des mains renforcé de l'assistante maternelle et utilisation POUR ELLE seulement de SHA quand le lavage des mains est compliqué (lors des temps au jardin par exemple si elle mouche un enfant)
 - **ATTENTION : l'assistante maternelle ne porte pas de masque durant l'accueil des enfants, n'en fait pas porter aux enfants accueillis et ne met pas de SHA sur les mains des enfants accueillis. La distanciation sociale entre les enfants et l'assistante maternelle n'est bien sûr pas de rigueur, toutefois, l'assistante maternelle n'embrasse pas les enfants mais les prend dans les bras et fait un câlin.**
 - Le linge utilisé au cours de la journée d'accueil pour les enfants (gant, serviette de toilette, bavoir ...) est changé chaque jour et lavé au moins à 60°C

- Il serait préférable que l'enfant ait un change complet chez l'assistante maternelle et qu'il reste chez l'assistante maternelle, de même pour l'objet transitionnel = éviter les « va et vient » de sac entre le domicile de l'assmat et celui des familles, possibles sources de contamination.
- La famille de l'assistante maternelle évite d'être présente durant l'accueil du matin et du soir en présence du parent des enfants accueillis afin de réduire au maximum les contacts.
- Concernant l'hygiène du logement et des jouets et jeux :
 - Les pièces où sont accueillis les enfants sont nettoyées quotidiennement (lavage des sols avec un produit désinfectant compatible avec l'accueil d'enfants). Nettoyer les poignées de porte plusieurs fois par jour.
 - Les jeux et jouets doivent être sortis avec parcimonie et par classe de jeux (dans des caisses si possible) afin de pouvoir être stockés et nettoyés après chaque utilisation avec du produit vaisselle. Les jeux lavés seront bien rincés afin d'éviter toute intoxication de l'enfant par contact avec des produits toxiques. Certains jeux peuvent être passés à la machine à laver le linge ou au lave-vaisselle.
 - De préférence, les peluches ne seront pas mises à disposition des enfants car difficilement lavables chaque jour.

L'équipe des puéricultrices et moi-même restons bien évidemment à votre disposition.

Nous vous souhaitons une bonne reprise !

Bien cordialement,

Cordialement.



Christine RODIER
 Cheffe de service adjointe PMI-PE
 Maison départementale des solidarités de Tournan en Brie
 77220 TOURNAN EN BRIE
 Tél : 01.64.25.07.36
 Tél secrétariat : 01 64 25 07 33

Quelques précisions sur la reprise reçues au RAM par mail de Mme RODIER, le 23/04/2020 :

Je peux répondre à certaines questions :

- Fournitures SHA : ce sont les assistantes maternelles qui l'achètent ; Elles ont des frais d'entretien pour acheter les fournitures qu'elles utilisent pour accueillir les enfants.
- Pour les masques, elles n'en ont pas besoin pour accueillir les enfants (je l'ai noté dans mon mail). Les parents devant en être équipés quand ils arrivent chez l'assistante maternelle doivent les fabriquer ou les acheter s'ils en trouvent mais je crois que la fabrication « maison » va plutôt être la solution ! Il en va de leur responsabilité de parents de ne pas contaminer les enfants et l'assistante maternelle.
- En ce qui concerne les périscolaires qui sont présents au domicile de l'assistante maternelle, c'est effectivement un peu compliqué mais comme ils sont un peu plus grands et qu'à l'école, ils vont devoir respecter les gestes barrière, il faudra que les assistantes maternelles

leur expliquent qu'il faut faire la même chose chez elle (pas de bisou aux plus petits accueillis, essayer au maximum de séparer les groupes d'enfants et les enfants eux-mêmes quand ils sont en âge de comprendre).

- Pour ce qui est des déplacements à l'école, les assistantes maternelles qui doivent y aller devront bien sûr emmener les plus petits avec elles mais il leur faudra respecter les gestes barrière que nous avons évoqués et ...elles éviteront de rester trop longtemps devant l'école.

Cordialement.



Christine RODIER
Cheffe de service adjointe PMI-PE
Maison départementale des solidarités de Tournan en Brie
77220 TOURNAN EN BRIE
Tél : 01.64.25.07.36
Tél secrétariat : 01 64 25 07 33